



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 mars 2023
(OR. en)

7304/23

AGRI 115
AGRIORG 19
AGRIFIN 28

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Situation du marché, en particulier à la suite de l'invasion de l'Ukraine - <i>Informations communiquées par la Commission</i> - <i>Échange de vues</i>

Les délégations trouveront en annexe un document d'information en vue de la session du Conseil "Agriculture et pêche" du 20 mars 2023.

Situation du marché, en particulier à la suite de l'invasion de l'Ukraine

Un an après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les pressions inflationnistes concernant l'énergie, les matières premières, les engrais et le fret restent les principaux défis auxquels sont confrontés les marchés agricoles de l'UE. Alors que les prix semblent s'être normalisés ces derniers mois et que les revenus des agriculteurs se sont dans une certaine mesure stabilisés, les prix élevés de l'énergie et des intrants restent préoccupants, tandis que la grippe aviaire et la peste porcine africaine continuent d'affecter les États membres. Certains secteurs semblent plus touchés que d'autres, notamment ceux de la viande (en particulier de la volaille), du vin et des fruits et légumes. De plus, l'inflation élevée du prix des denrées alimentaires a eu de lourdes répercussions sur les consommateurs, en particulier ceux qui ont de faibles revenus.

Une grande incertitude continue de régner sur les marchés agricoles malgré le déblocage partiel des ports ukrainiens de la mer Noire et le succès de l'initiative de l'UE sur les corridors de solidarité visant à aider l'Ukraine à exporter des produits agricoles par toutes les voies possibles, y compris le transport ferroviaire, routier et fluvial. L'accord sur l'initiative céréalière de la mer Noire arrive à échéance le 18 mars et devra à nouveau être renouvelé. La Russie a signalé qu'elle n'était pas satisfaite de certains aspects de l'accord et a demandé la levée des sanctions qui affectent ses exportations agricoles, tandis que l'Ukraine demande une prolongation d'au moins un an et l'inclusion du port de Mykolaïv.

Dans le cadre du débat ministériel sur la situation des marchés agricoles de l'UE qui s'est tenu lors de la session du Conseil "Agriculture et pêche" du 30 janvier, il est apparu que la crise actuelle présente deux facettes: d'une part, l'agression de la Russie contre l'Ukraine et les conséquences économiques qui en résultent affectent tous les agriculteurs de l'UE; d'autre part, la libéralisation des échanges pour les produits ukrainiens et la nécessité de faciliter les exportations de l'Ukraine touchent les agriculteurs de certains États membres davantage que ceux d'autres États membres. Il a été entendu que la Commission pourrait prochainement présenter une proposition relative à l'utilisation de la réserve agricole en vue de soutenir les agriculteurs dans les États membres les plus affectés. La Commission a également indiqué que la situation en Ukraine est difficile et qu'elle devrait entraîner une baisse significative des récoltes en 2023 par rapport à la moyenne.

Le 23 février, la Commission a présenté une proposition visant à proroger d'une année supplémentaire la suspension des droits à l'importation, des quotas et des mesures de défense commerciale pour les exportations ukrainiennes vers l'Union européenne, appelées mesures commerciales autonomes (MCA). Cette proposition s'inscrit dans le prolongement du soutien indéfectible de l'UE à l'économie ukrainienne et contribue à atténuer les difficultés auxquelles les producteurs et exportateurs ukrainiens sont confrontés en raison de l'agression militaire injustifiée et non provoquée de la Russie.

La dernière version de la mise à jour régulière contenant des statistiques sur les exportations agricoles de l'Ukraine a été publiée sur le Portail des délégués le 27 février.

Une récente décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) de bloquer l'utilisation en situation d'urgence des néonicotinoïdes, des pesticides toxiques pour les abeilles, a suscité de vives inquiétudes pour les acteurs agricoles et industriels du secteur sucrier et pourrait, en décourageant la production de betteraves, avoir de graves conséquences économique pour le secteur. La Commission européenne analyse actuellement les implications de l'arrêt de la CJUE afin de garantir l'application uniforme des règles.

Enfin, le 18 janvier, le groupe de réflexion européen sur la viande de porc a présenté son rapport final assorti de recommandations et l'a remis au commissaire Wojciechowski. Le rapport est disponible à l'adresse suivante: https://agriculture.ec.europa.eu/system/files/2023-01/report-european-pig-reflection-group_en.pdf (uniquement disponible en anglais).

Afin d'orienter le débat ministériel lors de la session du Conseil "Agriculture et pêche" du 20 mars, la présidence invite les ministres à répondre aux deux questions suivantes:

- 1. Compte tenu de l'actuelle situation du marché, quelles difficultés particulières les États membres prévoient-ils à court terme pour les différents secteurs? Quelles pourraient être les mesures appropriées pour y remédier? En outre, quels seraient d'après les États membres les défis à moyen et à long terme ?*
- 2. De quelles conclusions du rapport sur le secteur de la production porcine est-il particulièrement important de tenir compte? Avez-vous de bons exemples à partager s'agissant de mesures que vous avez mis en place ou allez mettre en place pour donner suite aux recommandations adressées aux États membres?*